

20 - Délégation de Service Public - Camping Municipal de la Plage - Office de Tourisme et des Congrès - Rapport 2013

M. l'Adjoint MORTON, Rapporteur : La Ville de Besançon a confié l'exploitation du Camping Municipal de la Plage à l'Office de Tourisme et des Congrès, via un contrat de délégation de service public. En respect des dispositions légales, le délégataire soumet au Conseil Municipal le compte rendu de ses activités au titre de l'année écoulée.

1 - Les principales caractéristiques du contrat de délégation de service public

Objet de la délégation	La Collectivité confie au délégataire la gestion et l'exploitation du Camping Municipal de la Plage, sis 12 route de Belfort à Chalezeule - 25220.
Nature de la convention	Délégation de service public
Date de signature de la convention	22 décembre 2010 Prise d'effet le 1 ^{er} janvier 2011
Durée de la convention	6 ans.
Echéance de la convention	31 décembre 2016
Caractéristiques générales	<p>La Collectivité met à disposition du délégataire les biens immobiliers et mobiliers.</p> <p>Le délégataire exploite les activités à ses frais et risques. Il a l'entière responsabilité juridique de l'exploitation du site.</p> <p>Le délégataire assure l'entretien, la maintenance et le renouvellement dans les conditions prévues au contrat.</p> <p>Le délégataire a pour missions principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ouverture du site avec un accueil des visiteurs du 1^{er} avril au 30 septembre minimum, - l'hébergement avec la gestion des emplacements et des raccordements nécessaires, et la surveillance générale du site, - la gestion du bar, du restaurant et de l'épicerie, - l'animation et le développement d'actions de promotion et de valorisation du camping, - la gestion administrative et financière du site, l'entretien et la maintenance.
Coordonnées du délégataire	Office de Tourisme et des Congrès 2 place de la 1 ^{ère} Armée Française 25000 BESANÇON
Dirigeants	Président : Jean-François GIRARD (en 2013) Directeur de l'OTC : Gilles DREYDEMY Gérant du site du Camping : Pascal JEAN.

2 - Analyse quantitative

2.1 - La fréquentation du camping de la Plage

L'année 2013 a connu un recul de la fréquentation de - 14,01 % par rapport à 2012 avec 14 092 nuitées contre 16 388 nuitées. En cause notamment le mauvais climat de l'avant saison du printemps. Cette baisse est supérieure à la moyenne franc-comtoise qui s'établit à - 4 % (cf. § 2.2).

Pour mémoire, la fréquentation de l'année 2012 avait été jugée «très bonne» et l'année 2011 affichait 13 358 nuitées.

Les travaux de modernisation entrepris ainsi que la poursuite de l'aménagement d'un espace mobile homes permettent de limiter la baisse de fréquentation. De plus, ces travaux s'inscrivent dans la tendance actuelle, l'hébergement de plein air connaissant actuellement une importante mutation.

On retrouve cette baisse sur l'ensemble des mois d'ouverture :

Comparatif de fréquentation mensuelle toutes nationalités confondues du camping :

Mois	Nuitées 2013	Nuitées 2012	Evolution en %
Avril	718	741	- 3,10
Mai	1 497	1 687	- 11,26
Juin	2 078	2 430	- 14,48
Juillet	3 850	5 135	- 25,02
Août	4 429	4 694	- 5,64
Septembre	1 520	1 701	- 10,64
Total	14 092	16 388	- 14,01

La baisse de la fréquentation est constatée tant dans la clientèle française (- 6,98 % entre 2012 et 2013) qu'étrangère (- 18,6 %).

Les Français sont la première clientèle avec 6 188 nuitées, soit 46 % du total des nuitées.

La clientèle étrangère représente 7 282 nuitées soit 54 % du total des nuitées.

L'Allemagne, les Pays-Bas et la Suisse sont les trois principales clientèles étrangères. A l'exception des Suisses, dont la fréquentation est en hausse de + 35,31 % entre 2012 et 2013, les étrangers sont au global moins nombreux cette année par rapport à l'année précédente :

Comparatif de fréquentation annuelle par nationalités :

Nationalités	NUITEES		
	2013	2012	Evolution en %
FRANCE	6 188	6 653	- 6,98
ALLEMAGNE	2 760	3 460	- 20,23
PAYS-BAS	2 027	2 407	- 15,78
SUISSE	797	589	+ 35,31
DANEMARK	306	405	- 24,44
GRANDE BRETAGNE	567	905	- 37,34
ITALIE	240	324	- 25,92
ESPAGNE	245	301	- 18,60
BELGIQUE	340	555	- 38,73
Total ETRANGER	7 282	8 946	- 18,6
Total panel	13 470	15 599	- 13,64

L'installation de mobile homes permet une évolution du parc locatif. Ces modes d'hébergement s'inscrivent dans la tendance actuelle. Un plus grand confort, tout en conservant la convivialité du camping, sont les caractéristiques de la demande. Par ailleurs, la réservation à l'avance des mobile homes est obligatoire et elle est en augmentation pour l'année 2013. Les réservations pour le mois de juin demeurent au même niveau grâce aux diverses compétitions sportives organisées.

Etat comparatif des réservations entre 2013 et 2012 :

	2013	2012
Janvier	4	13
Février	8	12
Mars	11	18
Avril	31	26
Mai	24	26
Juin	42	48
Juillet	58	74
Août	34	33
Septembre	4	3
Octobre		
Novembre	1	
Décembre		
Total	217	253

2.2 - La fréquentation dans la région

En Franche-Comté, la fréquentation des campings de l'été 2013 a connu une baisse de 4 % avec un total de 1 288 500 nuitées. Alors que les nuitées françaises sont en augmentation de 3,4 %, celles des étrangers plombent ce résultat positif avec une chute de 9,2 %. La fréquentation de l'avant et de l'arrière saison sont en recul et le mauvais temps du printemps explique en partie cette baisse. La durée moyenne de séjour est de 4,08 jours.

Le taux d'occupation des emplacements équipés de type mobile homes est de 47,5 % en Franche-Comté contre 21,3 % pour les terrains nus. Ainsi, l'extension et l'aménagement de l'espace mobile homes entrepris par la Ville de Besançon dans le camping de la Plage sont des investissements correspondant à la demande régionale.

3 - Les conditions d'exécution du service public

3.1 - Effectifs

Pour animer et entretenir le camping, trois personnes sont employées en tant que saisonniers pour six mois. Elles sont encadrées par le responsable du camping, M. JEAN, salarié permanent à l'année.

3.2 - Les conditions d'accueil, le terrain

L'accueil des campeurs est assuré du 1^{er} avril au 30 septembre au minimum.

Le camping de Besançon est situé dans le secteur de Besançon-Est en bordure du cours d'eau le Doubs, et de la route départementale RD 683, reliant Besançon à Belfort.

Il est classé en zone rouge du Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Doubs Central approuvé le 28 mars 2008.

Le camping propose 112 emplacements dont 10 stabilisés pour l'accueil des camping-cars, de 4 mobile homes et bungalows toilés. Il dispose d'un bâtiment sanitaire, d'un bâtiment d'accueil et d'un bâtiment bar-restaurant-épicerie. Il intègre également des zones de jeux pour enfants, des terrains de loisirs (pétanque, volley).

Le délégataire est chargé du nettoyage, de l'entretien des espaces verts et du fleurissement sur l'ensemble du terrain de camping pendant la saison d'ouverture.

Une restauration rapide (présence d'un snack sur le terrain) et l'organisation de différentes animations (loisirs, accès gratuit à la piscine voisine, visites guidées en partenariat avec l'Office de Tourisme) sont proposées aux campeurs.

3.3 - Tarifs

Conformément à l'article 14 du contrat de délégation de service public les tarifs 2013 du Camping de la Plage ont été votés par le Conseil Municipal du 21 janvier 2013.

Les principaux tarifs «camping» sont les suivants :

Redevances principales par jour	Juillet - Août		Evol. en %	Basse saison		Evol. en %
	2013	2012		2013	2012	
Emplacement camping (comprend une voiture + caravane ou tente ou camping car)	7,55 €	7,05 €	+ 7,1 %	6,75 €	6,30 €	7,4 %
Emplacement double essieux	45,50 €	42,35 €	+ 7,4 %	45,5 €	42,35 €	+ 7,4 %
Campeur de 18 ans ou plus	5,50 €	5,15 €	+ 6,8 %	5,15 €	4,80 €	+ 7,3 %
Campeur de moins de 13 ans	2,70 €	2,50 €	+ 8 %	2,50 €	2,35 €	+ 6,4 %
Prestation supplémentaire par jour						
Branchement électrique 6 ampères	3,95 €	3,95 €	-	3,95 €	3,95 €	-
Frais de réservation	sup	5 €	-	sup	5 €	-

Les principaux tarifs «locations» sont les suivants :

Redevances principales par jour	Haute saison 28 juillet - 18 août		Evol. en %	Basse saison d'avril au 9 juin / 26 août à fin septembre		Evol. en %
	2013	2012		2013	2012	
Bungalow toilé 4 pers. Semaine	475 €	440 €	+ 8 %	240 €	225 €	6,6 %
Bungalow toile 4 pers. Week-end	134 €	125 €	+ 7,2 %	71 €	64 €	+ 11 %
Mobile home 4 pers. semaine	645 €	600 €	+ 7,5 %	322 €	300 €	+ 7,3 %
Mobile home 4 pers. Week-end	182 €	170 €	+ 7 %	92 €	86 €	+ 7 %

3.4 - Eléments d'analyse de la qualité de service

Travaux et aménagements

Afin de répondre aux nouvelles attentes de la clientèle et aux défis environnementaux, des travaux de modernisation sont entrepris et financés par la Ville de Besançon depuis 2011.

Cette année, le réseau d'eau potable a été remis à neuf ainsi que celui de l'éclairage public. Le bloc sanitaire a aussi été modernisé avec la mise en place d'un système de détection de présence. Des bacs de tri sélectif supplémentaires ont été installés ainsi qu'un bac de compostage.

L'espace mobile home a été étendu et aménagé pour recevoir deux mobile homes supplémentaires acquis cette année pour 17 000 €.

Respect des engagements

Le service est exécuté en respect des engagements contractuels.

Les relations avec la Ville de Besançon sont suivies et régulières.

Promotion et communication

Pour mieux accueillir la clientèle étrangère, le dépliant contenant toutes les informations relatives au camping est désormais disponible en quatre langues : français, allemand, anglais et néerlandais.

De même, la page d'accueil du site internet se décline en six langues : français, anglais, allemand, néerlandais, espagnol et italien. Le nombre de visites sur le site internet a explosé, une hausse de 32,67 % est enregistrée. Les pages du site internet ont ainsi été consultées 75 019 fois.

Afin de promouvoir le site ainsi que le Grand Besançon, le camping a participé à son premier salon, celui de Maison-jardin & loisirs au mois de mars 2013 à Charleroi (Belgique). Les participations aux salons et congrès devraient se poursuivre en 2014.

4 - Les comptes de la délégation

Les états financiers de l'Office de Tourisme et des Congrès, arrêtés au 31 décembre 2013, sont certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes. La situation financière est saine.

Le résultat d'exploitation du camping de la Plage est intégré dans le résultat consolidé de l'OTC. Ce compte d'exploitation ne fait pas l'objet d'une certification indépendante.

La gestion du camping de la Plage est confiée à un gérant unique.

4.1 - Situation financière 2013

Les volumes financiers générés par l'activité du camping de la Plage sont relativement faibles, puisque le total des produits s'établit à 131 K€, celui des charges à 138 K€, ce qui aboutit à un résultat déficitaire de 7 K€.

Ce déficit est lié à la baisse du chiffre d'affaires, puisqu'en comparaison avec 2012, le volume des charges est quasi identique. L'évolution du chiffre d'affaires (qui passe de 136 K€ à 130 K€ entre 2012 et 2013 soit une baisse de - 4,15 %) est issue de la baisse du nombre des nuitées (- 14,01 %), qui est en partie compensée par la hausse des tarifs entre 2012 et 2013.

Ce résultat est directement issu de l'activité, il n'y a pas d'opération financière ou exceptionnelle qui l'alimente.

Cependant, il convient de rappeler que 2012 était une année exceptionnelle, notamment par le passage du Tour de France, qui avait généré un certain nombre de nuitées. Pour mémoire, le chiffre d'affaires de 2011 s'établissait à 108 K€.

Comme chaque année, constat est fait que le camping de la Plage reste «structurellement» modeste dans un contexte où les marges de manœuvre sont faibles, sur une durée d'ouverture de 5 à 6 mois, et dont l'activité est météo-dépendante.

Côté charges, la masse salariale reste le principal poste des charges avec 64 K€ (soit 46 % du total des charges). Ce montant est stable avec des années comparables et une ouverture sur l'ensemble de la saison.

Les autres postes de charges sont essentiellement constitués des achats de fluides, de petit matériel, et des frais d'entretien, d'assurances, de sécurité sur le terrain.

4.2 - Liens financiers et juridiques avec la Ville

En respect des dispositions de la convention, la société délégataire Office de Tourisme a versé à la Ville une redevance de 2 000 € HT.

Les tarifs appliqués en 2013 ont été votés par le Conseil Municipal par délibération du 21 janvier 2013.

Il n'y a pas eu d'avenant à la convention durant l'année 2013.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du présent rapport relatif à l'exploitation du Camping Municipal de la Plage en 2013 par l'Office de Tourisme et des Congrès, dans le cadre de la délégation de service public confiée par la Ville de Besançon à cette structure.

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission de Contrôle Financier du 3 septembre 2014 et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 4 septembre 2014, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, prend acte du présent rapport.

Récépissé préfectoral du 14 novembre 2014.